

CHEMINEMENT D'UNE ÉPREUVE DE VDC DE LA DEMANDE À LA MISE EN ŒUVRE



1 DEMANDE DU SECTEUR

2 FEU VERT DE LA CODA ET CONSTITUTION DE LA COREF

● CODA = Commission consultative et d'agrément des Centres

3 TRAVAIL DE LA COREF

● COREF = Commission de référentiels



4 APPROBATION PAR LE CODI

● CODI = Comité directeur

SFMQ = Service francophone des métiers et qualifications

5 AVIS DE CONFORMITÉ PAR LE SFMQ



6 APPROBATION PAR LES GOUVERNEMENTS



7 MISE EN ŒUVRE DANS LES CENTRES

1

Le secteur professionnel demande à la CODA de développer la validation d'un métier

3

Les membres désignés travaillent à partir des documents du SFMQ existants pour rédiger les profils de certifications, référentiels et annexes dont les grilles d'évaluation

5

Le SFMQ remet un avis de conformité par rapport à ses profils

6

Les trois Gouvernements francophones donnent leur approbation

7

Les Centres de validation des compétences demandent leur agrément et organisent les épreuves